



Avenant 1 à l'attestation d'examen **No 03.01.03**

pour des éléments d'installation avec des liquides pouvant polluer les eaux

Objet	Petit réservoir avec bac de rétention intégré en polyéthylène haute densité, type "TrioSafe 750", avec un volume nominal de 750 litres.
Champ d'application	Pour l'entreposage dans les bâtiments d'huile de chauffage, d'huile diesel, de biodiesel, d'huiles lubrifiantes, d'huiles hydrauliques, d'huiles caloportrices, de substances photochimiques (densité $\leq 1,15 \text{ g/cm}^3$), d'ammoniaque $\leq 25\%$ et d'éthylène glycol en tant que produit antigel pour radiateurs.
Détenteur de l'attestation d'examen	Dehoust GmbH Gutenbergstrasse 5-7 D-69181 Leimen
Fabricant	Dehoust GmbH Gutenbergstrasse 5-7 D-69181 Leimen
Remarque	Cet avenant fait partie intégrante de l'attestation d'examen No 03.01.03 du 3 février 2003. Dorénavant, le petit réservoir avec bac de rétention intégré type "TrioSafe 750" peut également être utilisé.

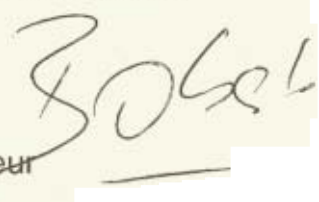
Documents soumis pour examen

- Demande du 23 janvier 2003 et compléments ultérieurs avec procès-verbal d'examen, marque d'identification, instructions de transport, de montage et d'exploitation;
- Notification concernant la modification et l'extension de "Allgemeine bauaufsichtliche Zulassung" No Z-40.21-302 du 2 décembre 2002 de l'Institut allemand des techniques de construction, D-Berlin;

- Certificat d'examen No 50768/02 du 8 novembre 2002 du Süddeutsches Kunststoff-Zentrum (SKZ), D-Würzburg, concernant l'examen d'un réservoir sécurisé constitué d'un réservoir intérieur en PE-HD et d'un conteneur extérieur en PE-HD du type Triosafe Sicherheitstank 750 l.

Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage

B. Oberle
Sous-directeur





3003 Berne, le 3 février 2003
Ri / C033-0508

Attestation d'examen

No 03.01.03

pour des éléments d'installation avec des liquides pouvant polluer les eaux

Objet	Petit réservoir avec bac de rétention intégré en polyéthylène haute densité, type "TrioSafe 1500", avec un volume nominal de 1'500 litres.
Champ d'application	Pour l'entreposage dans les bâtiments d'huile de chauffage, d'huile diesel, de biodiesel, d'huiles lubrifiantes, d'huiles hydrauliques, d'huiles caloportrices, de substances photochimiques (densité $\leq 1,15 \text{ g/cm}^3$), d'ammoniaque $\leq 25\%$ et d'éthylène glycol en tant que produit antigel pour radiateurs.
Validité	L'attestation d'examen est valable jusqu'au 29 février 2008.
Détenteur de l'attestation d'examen	Dehoust GmbH Gutenbergstrasse 5-7 D-69181 Leimen
Fabricant	Dehoust GmbH Gutenbergstrasse 5-7 D-69181 Leimen
Remarque	Aucune.

Bases légales déterminantes

Articles 21 et 22 de l'ordonnance du 1^{er} juillet 1998 sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL).

1 Description

11 Matériau

Les petits réservoirs seront fabriqués avec du polyéthylène haute densité (PE-HD) type "Alcudia 49070 UV" ou "Lupolen 4261 A" et les bacs de rétention avec du PE-HD type "Lupolen 4261 A" ou "Rigidex HM 4560 UA", non pigmentés, stabilisés au UV.

12 Construction

Le petit réservoir, présentant quatre manchons placés à son sommet, ainsi que le bac de rétention (entité fermée) sont fabriqués selon le procédé de moulage par extrusion-soufflage. Le petit réservoir est de surcroît soumis à une fluoration (barrière contre la diffusion d'odeurs).

Après l'épreuve d'étanchéité, la partie supérieure du bac est découpée à un endroit prédéfini.

Après l'examen des deux éléments, le petit réservoir est introduit dans le bac.

2 Examens

21 Contrôle interne de la production

Pour assurer une qualité constante des petits réservoirs et des bacs de rétention, un contrôle interne de la production doit avoir lieu dans l'unité de fabrication. Celui-ci comprend, mis à part l'examen de construction et l'épreuve d'étanchéité mentionnés ci-après, également le contrôle des matériaux et de leurs caractéristiques.

Les résultats de ce contrôle de la production doivent être consignés et conservés pendant 10 ans au moins. Parallèlement, le numéro de fabrication et la date de fabrication de l'élément d'installation seront enregistrés. Les procès-verbaux doivent pouvoir être consultés en tout temps.

21.1 Examen de construction

Le fabricant doit soumettre chaque réservoir et chaque bac de rétention à un examen de construction comprenant les opérations suivantes:

- le contrôle visuel de la qualité des parois;
- la détermination du poids du réservoir;
- la mesure de l'épaisseur minimale des parois selon le procédé par ultrasons.

21.2 Epreuve d'étanchéité

Chaque petit réservoir et bac de rétention doit être soumis à une épreuve d'étanchéité par surpression d'air d'au moins 0,2 bar. Lors de l'épreuve, les surfaces latérales de l'élément d'installation peuvent être étayées.

L'épreuve est concluante si, après 30 secondes, la pression dans l'élément d'installation n'a pas diminué de plus de 5 mbars.

22 Procès-verbal d'examen

Pour chaque petit réservoir avec bac de rétention intégré, le fabricant établira un procès-verbal d'examen, lequel sera signé par une personne ayant qualité pour le faire. Il y attestera que l'examen de construction et l'épreuve d'étanchéité ont été effectués et qu'ils sont concluants. Un exemplaire sera remis au propriétaire de l'installation.

23 Surveillance externe

Le contrôle interne de la production sera soumis tous les six mois à une surveillance externe. Celle-ci sera effectuée par le TÜV Süddeutschland Bau und Betrieb GmbH, D-Munich.

3 Dispositions particulières

31 Mise en place

On veillera à ne pas endommager le bac de rétention, que ce soit durant le stockage intermédiaire, le chargement, le transport ou la mise en place. Les instructions du fabricant seront respectées et les mesures qui s'imposent seront prises.

Le petit réservoir avec bac de rétention intégré est à installer à l'abri des rayons UV.

La surface sur laquelle reposent les bacs de rétention doit être plane et résistante au tassement.

Les espaces entre les bacs de rétention et les parois du local seront de 50 cm sur deux côtés adjacents et de 15 cm sur les deux autres. Si les bacs peuvent être sortis du local, les espaces avec les murs seront de 15 cm sur trois côtés et de 50 cm sur le côté accessible permettant le remplissage.

Lors de la mise en place de plusieurs bacs de rétention côte à côte, ils devront être reliés à l'avant et à l'arrière, au niveau des poignées, par des éclisses d'écartement.

Lorsque plusieurs petits réservoirs sont reliés par une conduite de prélèvement, il faut les séparer hydrauliquement.

32 Exploitation

Les petits réservoirs doivent être remplis manuellement à l'aide d'un pistolet distributeur. Le débit ne dépassera pas 200 litres par minute.

La température des liquides à entreposer au moment du remplissage ne doit pas dépasser 40°C. La température maximale des liquides entreposés ou la température ambiante à proximité des réservoirs ne doit pas dépasser 30°C.

Les liquides à entreposer ne doivent contenir ni solvants ni composants ayant un point éclair inférieur à 55°C.

33 Marquage

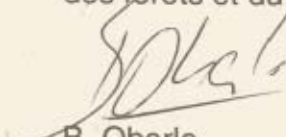
Chaque bac de rétention doit présenter en un endroit bien visible la marque d'identification indélébile suivante:

- Nom du fabricant;
- Attestation d'examen No 03.01.03;
- Volume nominal du petit réservoir;
- Capacité du bac de rétention;
- Matériau: PE-HD;
- Liquides d'entreposage autorisés;
- Température d'exploitation autorisée;
- Pression d'exploitation: sans pression;
- Date de fabrication;
- No de fabrication.

4 Documents soumis pour examen

- Demande du 23 juillet 2002 et compléments ultérieurs avec description de la fabrication, cahier des charges relatif à la fabrication des réservoirs, procès-verbal d'examen, contrat de surveillance, marque d'identification, instructions de transport, de montage et d'exploitation;
- "Allgemeine bauaufsichtliche Zulassung" No Z-40.21-310 du 23 mars 2002 de l'Institut allemand des techniques de construction, D-Berlin;
- Certificat d'examen No 48325/02 du 13 mars 2002 du Süddeutsches Kunststoff-Zentrum (SKZ), D-Würzburg, concernant l'examen d'un réservoir sécurisé constitué d'un réservoir intérieur en PE-HD et d'un conteneur extérieur en PE-HD du type Triosafe Sicherheitstank 1500 l.

Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage



B. Oberle
Sous-directeur